

Le 28 juin 2021

**Mise à jour du plan d'urgence pour les réunions des traités sur l'ozone prévues en 2021**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous communiquer le plan d'urgence mis à jour concernant les arrangements pour la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, prévue en octobre 2021. La mise à jour a été effectuée en consultation avec les Bureaux de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée et plusieurs Parties.

Compte tenu de la persistance de la pandémie de COVID-19, des mesures de restriction concernant les voyages et du stade de déploiement des programmes de vaccination dans le monde, il a été décidé que la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties serait tenue en ligne. Si certains pays ont progressé dans l'administration de vaccins à leur population et commencé à rouvrir leurs activités économiques, d'autres sont encore soumis à diverses restrictions. En raison de l'incertitude concernant l'efficacité des mesures de confinement actuelles prises au niveau mondial pour lutter contre la pandémie, certaines Parties ont indiqué qu'elles ne seraient pas autorisées à effectuer des voyages internationaux cette année.

À la suite de la tenue en ligne réussie de la réunion de la Conférence des Parties/Réunion des Parties de l'année dernière, le Secrétariat souhaiterait assurer aux Parties que la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties prévue cette année sera une fois de plus organisée dans le respect du règlement intérieur et des principes qui régissent les réunions intergouvernementales dans le cadre des traités sur l'ozone. Il s'agit notamment de la fourniture de services d'interprétation dans les langues officielles de l'ONU et d'un soutien permettant d'assurer une connexion Internet adéquate afin de permettre aux Parties de participer sur un pied d'égalité aux réunions. Le Secrétariat apportera un soutien le plus large possible aux Parties visées à l'article 5, notamment la fourniture de forfaits Internet, la prise en charge des dépenses de communication internationale pour les appels entrants et la mise à disposition d'une salle de réunion dans les locaux d'un bureau de l'ONU dans le pays de la délégation concernée.

La douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties en ligne se tiendra du **23 au 29 octobre 2021**, comme cela vous avait été communiqué le 6 avril 2021.

La soixante-septième réunion du Comité d'application sera organisée les **20 et 21 octobre 2021**. La réunion des Bureaux de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal aura lieu le **22 octobre 2021**.

## Secrétariat de l'ozone

Vous trouverez ci-après une description de la manière dont les réunions et le processus préparatoire seront organisés.

### Programme quotidien

Les six premiers jours de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties constitueront le segment préparatoire. Le segment de haut niveau aura lieu le septième jour.

Le segment préparatoire se composera de séances plénières quotidiennes tenues de 14 heures à 16 heures, heure de Nairobi (TU +3) et de réunions des différents groupes de contact tenues de 16 h 15 à 17 h 30, heure de Nairobi (TU +3) au plus tard.

Le segment de haut niveau se déroulera de 14 heures à 17 h 30, heure de Nairobi (TU +3) le 29 octobre 2021.

### Ordre du jour provisoire

Étant donné que le format en ligne présente des difficultés appréciables liées au décalage horaire, notamment du point de vue des négociations concernant des questions sensibles et complexes, l'ordre du jour de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties sera réduit. Il donne la priorité aux questions sur lesquelles les Parties souhaiteront peut-être prendre des décisions cette année (à savoir les mêmes que celles examinées l'année dernière lors de la réunion de la Conférence des Parties/Réunion des Parties), dont celles intéressant la Convention de Vienne, ainsi que les questions examinées lors de la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. L'ordre du jour provisoire comprendra donc les points ci-après :

- *Rapports financiers et budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal.*
- *Questions intéressant la Convention de Vienne :*
  - Rapport de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne ;
  - État du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne.
- *Questions intéressant le Protocole de Montréal :*
  - Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 ;
  - Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11)<sup>1</sup> ;
  - Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance<sup>2</sup> ;
  - Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2021 : modifications de la composition ;
  - Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2022 et 2023 ;
  - Technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global<sup>3</sup> ;

---

<sup>1</sup> Décisions XXX/3, par. 1, et XXXI/3, par. 7.

<sup>2</sup> Décision XXXI/3, par. 8.

<sup>3</sup> Décision XXXI/7.

## Secrétariat de l'ozone

- Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2022 :
  - Composition du Comité d'application ;
  - Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral ;
  - Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée ;
- Questions relatives au respect et à la communication des données examinées par le Comité d'application.

S'agissant de la question de la reconstitution du Fonds multilatéral, le Secrétariat a estimé qu'une négociation complète concernant le montant du budget pour la période triennale 2021–2023 serait difficile à mener en ligne. Elle nécessiterait énormément de temps et il serait difficile sur le plan logistique d'organiser parallèlement des réunions dynamiques de groupes de contact dont la taille diminuerait progressivement et des débats rapides au sein des parties intéressées et de groupes informels et bilatéraux. Le Secrétariat est prêt à faire tout son possible pour assurer l'organisation efficace et le bon fonctionnement des groupes de contact et des débats connexes mais une négociation fructueuse concernant cette question sensible et complexe serait un défi même si des jours supplémentaires étaient disponibles pour la réunion.

Par conséquent, les Parties souhaiteront peut-être envisager de reporter à 2022 la négociation complète concernant la reconstitution et, à la place, envisager d'adopter des décisions appropriées sur le budget provisoire du Fonds multilatéral et sur les contributions des Parties non visées à l'article 5 pour 2021 et 2022 afin de faciliter leur versement.

### Travaux préparatoires

Des travaux préparatoires seront organisés pour les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire afin de permettre aux Parties de se préparer aux débats de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties. Ces travaux comprendront : i) un forum en ligne pour examiner certains documents et projets de décision et formuler des observations à leur égard ; et ii) des réunions informelles et des séances d'information concernant certaines des questions dont il s'agit.

#### *Forum en ligne (13 septembre au 4 octobre)*

Des onglets distincts seront créés pour les questions ci-après : budgets ; questions intéressant la Convention de Vienne ; rapport actualisé sur la reconstitution ; lacunes dans la surveillance des substances réglementées ; demandes de dérogation pour utilisations critiques ; et efficacité énergétique. Des rapports et documents pertinents, notamment des projets de décision, seront publiés sur le forum afin de permettre aux Parties de les examiner et de formuler des observations à leur sujet.

#### *Réunions informelles et d'information en ligne (pendant la période allant du 5 au 19 octobre)*

Une réunion informelle composée de deux séances sera organisée pour les débats concernant le budget et une réunion d'information sera tenue pour chacune des trois questions ci-après : questions intéressant la Convention de Vienne ; rapport actualisé sur la reconstitution ; et rapport d'activité de 2021 du Groupe de l'évaluation technique et économique (volume 1 du rapport de 2021 du Groupe de l'évaluation technique et économique). Chaque réunion durera trois heures. Les réunions permettront de présenter divers exposés et de tenir une séance de questions-réponses connexes avant la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties.

Les Parties sont également priées de mener des consultations au sein de groupes régionaux et avec les parties intéressées afin de convenir des candidats à un siège au sein des organes du Protocole de Montréal pour 2022 et du Bureau de la trente-troisième Réunion des Parties

qui doivent être élus lors du segment de haut niveau, le septième jour de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties.

Une description et un programme plus détaillés des travaux préparatoires prévus à ce jour sont fournis en annexe à la présente lettre.

\* \* \* \* \*

Bien que nous ayons espéré que des réunions en présentiel seraient possibles d'ici le mois d'octobre de cette année, il semble que nous soyons de nouveau obligés de recourir à des réunions en ligne. Le plan de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties est ambitieux et détaillé, nécessitant énormément de travail, de temps et d'engagement de la part des Parties. Le Secrétariat espère que les arrangements décrits plus haut continuent de répondre aux attentes de toutes les Parties et faciliteront les progrès devant être accomplis concernant les questions prioritaires.

Au cas où vous auriez des réserves concernant les plans décrits précédemment, veuillez nous en faire part avant le **6 août 2021**.

Je vous souhaite de rester en bonne santé et à l'abri du danger.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Megumi Seki Nakamura

## Annexe

### **Description et programme des travaux préparatoires concernant les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la douzième réunion de la Conférence des Parties/ trente-troisième Réunion des Parties tenue en ligne**

Veillez noter que les plans décrits ci-après peuvent être ajustés, selon qu'il convient, à l'approche de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties.

#### **1. FORUM EN LIGNE : 13 septembre au 4 octobre 2021**

Des rapports et des documents pertinents seront affichés sur le forum en ligne dans les onglets correspondants afin de permettre aux Parties de formuler des observations. Les échanges de vues par le biais du forum en ligne aideront les Parties à préparer les débats de la réunion.

Le forum en ligne est accessible à tous les participants qui se sont inscrits pour la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en mai 2021, au moyen du même mot de passe. Les nouveaux utilisateurs recevront leur lien de connexion pour créer un mot de passe lors de l'inscription à la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties.

Des onglets dédiés seront créés pour les questions ci-après figurant à l'ordre du jour de la réunion :

- Rapports financiers et budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal
  - *Espace où les Parties peuvent faire part de leurs observations et questions concernant les documents du Secrétariat sur les rapports financiers et les budgets.*
- Reconstitution du Fonds multilatéral
  - *Espace où les Parties peuvent faire part de leurs observations et questions concernant le rapport actualisé sur la reconstitution établi par l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique et de toute proposition de décision connexe.*
- Recensement des lacunes dans la surveillance atmosphérique des substances réglementées
  - *Espace d'affichage des projets de décision aux fins d'examen par les Parties, où celles-ci peuvent faire part de leurs observations et questions connexes.*
- Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle
  - *Espace où les Parties peuvent faire part de leurs observations et questions sur le rapport final et les recommandations du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle du Groupe de l'évaluation technique et économique concernant les demandes de dérogation pour utilisations critiques. Le Comité tiendra compte des questions et des observations dans l'exposé qu'il présentera lors de la réunion du mois d'octobre.*
- Efficacité énergétique
  - *Espace d'affichage des projets de décision aux fins d'examen par les Parties, où celles-ci peuvent faire part de leurs observations et questions connexes.*
- Questions intéressant la Convention de Vienne (Directeurs de recherches sur l'ozone et Fonds d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques)
  - *Espace d'affichage des projets de décision aux fins d'examen par les Parties, où celles-ci peuvent faire part de leurs observations et questions connexes.*

## 2. RÉUNIONS INFORMELLES ET D'INFORMATION (pendant la période allant du 5 au 19 octobre)

Il est envisagé d'organiser des réunions informelles et d'information après la clôture du forum en ligne et avant la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties. Chaque réunion se déroulera de 14 heures à 17 h 30 maximum, heure de Nairobi (TU +3). Les trois réunions d'information seront organisées avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU. Les rapports de synthèse des exposés et des débats seront établis après les réunions et joints en annexes au projet de rapport de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties pour adoption lors du segment de haut niveau. Les réunions ci-après sont prévues :

- Réunion informelle (deux séances) sur les rapports financiers et les budgets (11 et 14 octobre 2021)
  - *La réunion informelle se déroulera en anglais uniquement. Elle sera similaire à celle demandée par les coprésidents de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui a été organisée l'année dernière, avant la réunion de la Conférence des Parties/Réunion des Parties. Cette réunion informelle portera sur l'exposé du Secrétariat présentant ses documents concernant les rapports financiers et les budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal. Les Parties souhaiteront peut-être poser des questions, formuler des observations et avoir un premier échange informel concernant des questions pertinentes avant la mise en place et les débats du Comité budgétaire prévus lors de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties.*
- Réunion d'information (une séance) sur les questions intéressant la Convention de Vienne (Directeurs de recherches sur l'ozone et Fonds d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques) (5 octobre 2021)
  - *Les résultats de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et l'état du fonds d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne seront présentés. Ils feront ensuite l'objet d'une séance de questions-réponses ainsi que de déclarations générales.*
- Réunion d'information (une séance) sur le rapport d'activité de 2021 du Groupe de l'évaluation technique et économique (7 octobre 2021)
  - *Le Groupe de l'évaluation technique et économique sera prié de présenter son rapport d'activité de 2021 (volume 1 du rapport de 2021 du Groupe de l'évaluation technique et économique), qui comprend les modifications de la composition du Groupe. Les autres questions abordées dans le rapport d'activité seront également présentées par le Groupe de l'évaluation technique et économique pour information et examen au cours d'une réunion future. L'exposé sera suivi d'une séance de questions-réponses ainsi que de déclarations générales.*
- Réunion d'information (une séance) concernant le rapport actualisé sur la reconstitution établi par l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique (18 octobre 2021)
  - *L'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique sera priée de faire un exposé concernant son rapport actualisé sur la reconstitution. L'exposé sera suivi d'une séance de questions-réponses ainsi que de déclarations générales.*

**3. CONSULTATIONS RÉGIONALES CONCERNANT LA COMPOSITION  
DES ORGANES DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL ET DU BUREAU DE  
LA TRENTE-TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Les Parties sont priées de mener des consultations au sein de leurs groupes régionaux et avec les parties intéressées avant la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties afin de désigner des représentants pour siéger aux organes du Protocole de Montréal<sup>4</sup> et d'informer le Secrétariat des noms des candidats avant le 21 octobre 2021. En outre, les Parties devraient mener des consultations concernant les candidatures aux postes du Bureau de la trente-troisième Réunion des Parties. L'année passée, les consultations régionales ont permis que les candidatures soient soumises à temps pour que le Secrétariat élabore les projets de décision y afférents concernant les organes du Protocole de Montréal pour adoption par les Parties lors du segment de haut niveau.

Le Secrétariat se fera un plaisir d'aider les Parties à organiser des consultations régionales en ligne, selon que de besoin. Les correspondants du Secrétariat pour les régions seront affichés en temps voulu sur le portail de la douzième réunion de la Conférence des Parties/trente-troisième Réunion des Parties.

---

<sup>4</sup> Notamment le Comité d'application, le Comité exécutif du Fonds multilatéral et les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée. En outre, les Parties souhaiteront peut-être mener des consultations, selon que de besoin, concernant les candidatures au Groupe de l'évaluation technique et économique.

## Calendrier : forum et réunions en ligne



13-4 Forum en ligne



- 5 Directeurs de recherches sur l'ozone et Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne
- 7 Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique
- 11&14 Rapports financiers et budgets
- 18 Rapport actualisé sur la reconstitution
- 20-21 IMPCOM67
- 22 COPI2 (I) Bureau MOP32
- 23-29 COPI2 (II)/MOP33